



Communiqué de presse

Paris, le 31 août 2009

La France se dote d'une commission de concertation pour les services

Le Groupement des Professions de services salue la décision du Gouvernement qui répond à ses demandes en faveur de l'émergence d'une politique globale des services

La parution, samedi 29 août, du décret instituant une « Commission permanente de concertation pour les services (CPCS) » annonce, dans le contexte de crise, une approche inédite associant douze ministres et les principaux représentants des services.

La création d'une telle instance de dialogue et de proposition, dont le principe est porté depuis longtemps par le GPS, permettra de dessiner les contours d'une véritable politique pour les services, premier secteur de l'économie française, à l'image de la politique agricole ou de la politique industrielle.

Le secrétaire d'Etat chargé du commerce, de l'artisanat, des petites et moyennes entreprises, du tourisme et des services, Hervé Novelli, en avait fait l'annonce lors du comité exécutif du GPS du 15 décembre 2008 : l'une des propositions phares du GPS, la création d'une Commission permanente de concertation pour les services (CPCS), avait été reprise à son compte par le gouvernement.

La CPCS est désormais une réalité. Samedi 29 août, après plusieurs semaines de réflexions et d'études autour de la création de cette instance, est entré en vigueur le décret l'instituant officiellement.

Une nouvelle force de proposition

Instance transversale, la CPCS aura non seulement « pour mission d'éclairer les pouvoirs publics et l'opinion sur la situation des services en France », mais aussi « de proposer au gouvernement les actions nécessaires en matière de politique de l'innovation dans les services ».

Force de proposition, la CPCS sera la seule instance reconnue de dialogue et de travail en commun avec l'ensemble des acteurs du secteur des services, qu'il s'agisse de leurs représentants ou des institutions publiques et administrations. Présidée par le Ministre en charge des services, elle regroupera ainsi :

- **12 ministres et représentants ministériels** (économie, travail, santé, économie numérique, poste et télécommunications, entreprises, emploi, commerce extérieur, transports, développement durable, intérieur, éducation nationale),
- **Un représentant de l'INSEE,**
- **Le président du GPS,**
- **Les représentants des 10 grandes branches du secteur des services** (banques et assurances, immobilier, télécommunications, conseil aux entreprises, services opérationnels, transports et

logistique, services aux collectivités locales, tourisme et hôtellerie-restauration, services culturels et sportifs, services à la personne).

Une politique de services pour une économie de services

Pour Georges Drouin, Président du GPS, qui assurera la vice-présidence de cette Commission, « *un pas très important a été franchi. Cette commission sera non seulement le relai du million d'entreprises de services de notre pays, mais aussi un nouveau levier pour adapter nos politiques aux réalités de l'économie française* ».

En effet, la France est fondamentalement une économie de services, dont la dynamique diffère du modèle industriel qui a structuré les modes de production et les rapports sociaux pendant plus d'un siècle. L'organisation d'une entreprise de services repose essentiellement sur ses actifs humains et son capital immatériel, deux dimensions qu'il est aujourd'hui question de mieux prendre en compte.

D'autant que la France dispose d'entreprises de services leaders européens ou mondiaux dans leur domaine : banques, assurances, conseil, hôtellerie, transport et logistique, tourisme, propreté, sécurité, distribution de l'eau ...

Préparer la sortie de crise

Selon Georges Drouin, « *la création de la CPCS s'inscrit dans un contexte qui lui donne un sens particulier. En pleine crise économique, il est de la responsabilité de tous les acteurs, publics et privés, de se réunir et de trouver ensemble les voies d'une sortie du tunnel aussi rapide et durable que possible. Il faut une politique pour les services qui sont des acteurs incontournables qui apporteront leur contribution* ».

Pour rappel, les services représentent 57 % du PIB et 47 % de l'emploi marchand. Au cours des 30 dernières années, ils ont constitué le socle de la croissance, avec un taux moyen de 2,9 % par an, contre 2 % pour l'ensemble de l'économie. Durant la décennie écoulée, les services ont représenté quelque 60 % de tous les emplois créés dans les pays développés, 65% pour la France. C'est par conséquent sur leur potentiel de rebond, en particulier sur le plan de l'emploi, que repose en grande partie la sortie de crise.

D'après une estimation du GPS, au-delà de l'hypothèse du retour au niveau d'emploi d'avant la crise, la France détient un potentiel structurel d'emplois dans les services de 1 à 2 millions supplémentaires.

Le GPS :

Présidé par Georges Drouin, le Groupement des Professions de Services regroupe 23 fédérations de services membres du **Medef** et près de 35 grandes entreprises, dans les domaines des transports, des activités financières, des services aux entreprises, des services aux particuliers, des services à la personne et des services aux collectivités.

Ses thèmes d'action concernent en priorité la contribution du secteur des services à la croissance et à l'emploi, la formation, la valorisation des métiers de services et la prise en compte des spécificités du secteur des services dans les politiques publiques, tout particulièrement en matière sociale. En effet, le 1^{er} levier de développement des entreprises de services est le capital humain.

Contact presse :

Mathieu Collet, Vae Solis Corporate
01 53 92 80 18 / 06 29 94 53 45
mathieu.collet@vae-solis.com